

Dissolution des organismes fédéraux

3. L'incapacité des méthodes actuelles de prise de décision pour ce qui est de s'adapter aux changements du niveau de financement.

Enfin, monsieur l'Orateur, il y a le problème de la mise en pratique. Ce genre de mesure ne peut être adoptée en un tournemain et son application susciterait de graves difficultés.

Le sénateur Muskie, qui a proposé une loi semblable aux États-Unis, aurait déclaré qu'il faudrait d'abord nécessairement choisir certains programmes ou organismes pour en faire l'essai. M. Muskie estime aussi que cela mettrait en danger le principe de neutralité et entraverait le développement du processus politique.

Comme les députés le savent, la Commission royale d'enquête sur l'organisation financière et l'imputabilité est en train d'étudier le principe des «Lois abrogatoires» et autres mesures semblables. Le gouvernement examinera de près les conclusions de la Commission ainsi que toutes recommandations qu'elle pourra présenter.

Les députés peuvent être certains cependant que le gouvernement se préoccupe trop des dépenses et de l'efficacité des programmes pour attendre, avant d'agir, que la Commission dépose son rapport. Il a déjà pris de nombreuses mesures à cet égard et le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) a dû y songer en rédigeant son projet de loi. Les fonctions confiées au vérificateur général et au contrôleur général visent justement à augmenter l'efficacité du gouvernement.

La mesure de la performance permet d'identifier rapidement les programmes qui ne réussissent plus à atteindre leurs objectifs initiaux. Dans le rapport annuel de 1977, on affirme que l'exécution de tout projet doit être soumise aux étapes suivantes:

- l'établissement d'objectifs pour un projet et pour chacune de ses composantes;
- la sélection des projets, en tenant compte des priorités, des buts et des ressources disponibles;
- la préparation des plans et des coûts estimatifs pour chaque projet;
- la mise au point de moyens convenables pour contrôler régulièrement la performance des domaines les plus importants, tels le lien entre les coûts réels et estimatifs, entre la durée réelle et prévue et entre les réalisations et les prévisions;
- l'examen ou l'évaluation des résultats à la fin de chaque projet.

Dans ce rapport de 1977, on peut lire également:

La mesure de la performance doit être considérée comme une partie intégrante et indispensable du processus de gestion des programmes, car elle donne aux responsables les renseignements dont ils ont besoin pour contrôler les opérations et pour bien rendre compte des deniers publics qui leurs sont confiés.

Bien qu'il soit essentiel au processus de gestion gouvernementale, le contrôle régulier de la performance des programmes ne suffit pas. Il faut soumettre les programmes à des évaluations périodiques et objectives ayant pour but:

- de modifier et d'améliorer la façon de diriger les programmes;
- d'en préciser les buts;
- de réduire ou d'éliminer des programmes, ou certains aspects superflus ou secondaires;
- d'identifier les programmes, ou certains aspects des programmes qui s'avèrent plus importants.

● (1640)

Dernièrement, le Conseil du Trésor a approuvé une politique exigeant que tous les ministères et organismes procèdent à une telle évaluation des programmes et communiquent les résultats directement aux sous-chefs de ministères et aux chefs des organismes, ainsi qu'aux autres niveaux de direction concernés.

Par ailleurs, le secrétariat du Conseil du Trésor encourage activement les ministères à procéder à des études de type «Base-A». Il s'agit d'études internes qui portent sur les programmes de base. Ce système offre l'avantage d'être souple et

[M. Béchard.]

sélectif, ce qui permet d'éliminer les problèmes quasi insurmontables que poserait un système universel. Pour le moment, aucune intervention du Parlement n'est prévue dans ce programme, mais son existence prouve que le gouvernement attache une importance capitale à l'évaluation de ses programmes.

Comme on peut le constater en lisant le dernier discours du trône, on prévoit une intervention du Parlement dans l'évaluation des programmes. Le gouvernement s'est engagé à donner aux députés l'occasion d'y participer directement. Naturellement, toute initiative de ce genre et le champ d'application de la mesure législative établissant le droit de remise en question de l'existence des programmes, se limiteraient aux programmes qui relèvent entièrement et exclusivement du gouvernement fédéral.

En ce qui concerne les dépenses publiques, il faut reconnaître que sur les 48.3 milliards de dollars prévus dans le budget des dépenses de 1978-1979, 14.3 milliards seulement sont destinés directement au gouvernement fédéral. La majeure partie des dépenses fédérales—c'est-à-dire bien plus de 20 milliards—se présentent sous la forme de transferts à des particuliers ou aux provinces. Cette nouvelle mesure législative ne pourrait donc pas s'appliquer aux programmes qui relèvent de plusieurs niveaux de compétence, étant donné que l'efficacité en serait automatiquement compromise par le fait même.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je dirai que le gouvernement a bel et bien élaboré des mécanismes de surveillance. Il attend des renseignements supplémentaires et les recommandations d'une commission royale d'enquête. On ne peut pas dire que ce genre de mesure ait répondu pleinement à l'attente ailleurs. Pour toutes ces raisons—et d'autres encore—je refuse d'appuyer ce projet de loi.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, afin de réclamer le consentement unanime de la Chambre pour revenir à cette partie de nos délibérations quotidiennes qui a trait à la présentation de bills et renoncer à l'avis requis, de façon que je puisse présenter un bill visant à conserver les approvisionnements d'énergie au Canada durant les périodes critiques provoquées par des pénuries ou les perturbations du marché affectant la sécurité nationale, le bien-être et la stabilité économique du Canada.

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Oui, monsieur l'Orateur. Nous attendions patiemment que le vice-premier ministre (M. MacEachen) présente ce bill.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous de même, monsieur l'Orateur. Nous consentons volontiers à ce que ce bill soit présenté et subisse la première lecture. Après quoi, le vice-premier ministre (M. MacEachen) nous dira peut-être s'il entend entamer le débat à l'étape de la deuxième lecture lundi prochain.